

**Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande
Prestations de conseil et d'accompagnement des entreprises en pré-difficulté en
Bourgogne-Franche-Comté**

**DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES
Vendredi 06 novembre 2026 à 18h00**

REPONSES A QUESTIONS

Rappel précisions/modifications antérieures

- Néant

Questions posées et réponses par le maître d'ouvrage

Question 1 : « Le titulaire peut-il contractualiser directement avec une entreprise accompagnée pour la mise en œuvre de son plan de relance, à l'issue des Missions 1 et 2 ? Si oui, sous quelles conditions (délai, accord de la Région, conflit d'intérêts, etc) ? »

Réponse 1 : Le titulaire pourra établir une proposition d'intervention si d'autres besoins sont formulés par l'entreprise à l'issue des missions 1 et 2. Néanmoins, l'intervention du prestataire ne pourra faire l'objet d'un financement Région complémentaire et devra être postérieure à l'exécution de la commande Région et la constatation du service fait.

Question 2 : « Pourriez-vous nous indiquer le nombre d'entreprises en pré-difficulté accompagnées au cours des deux dernières années, ainsi que le nombre de bons de commande émis au titre de la Mission 1 et de la Mission 2 ? »

Réponse 2 :

23 entreprises accompagnées pour 23 bons de commandes au titre de la mission 1 et 6 au titre de la mission 2.

Question 3 : « Parmi les entreprises accompagnées, pourriez-vous nous indiquer combien comptaient plusieurs sites ou établissements ? »

Réponse 3 :

Sur les 23 entreprises accompagnées, 10 comptaient plusieurs établissements ou sites.